a l'année RESTAURATION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2018/2019 Repas Matin Soir TAUX D'EFFORT 0,34% 0,25 % 0,35 % Tarif plancher 1,10 € Tarif plafond 5,30 € 4,00 €

Mercredi & Vacances

18,00€



Bon à savoir:

A défaut de connexion Internet, vous pouvez retirer le dossier administratif en Mairie et remplir les formulaires de réservation au format papier. Sachez également qu'un ordinateur est à votre disposition en Mairie pour effectuer vos démarches.



Calendrier:

Les parents peuvent apporter le repas de leur enfant s'ils bénéficient d'un protocole d'accueil individualisé (PAI), le coût du service est facturé 1,10 €;

Dates à retenir pour réserver les vacances

Vacances de Toussaint : à partir du vendredi 11 octobre 2019

Vacances de Noël : à partir du 30 novembre 2019 Vacances de Février : à partir du 7 février 2020 Vacances de Printemps : à partir du 3 avril 2020

Vacances d'été : début juin 2020





La Direction de l'Éducation est à votre écoute au **02.38.64.83.81 (touche 3)** ou par courriel : **espacefamille@laferte.org**

Lundi, mercredi, vendredi : 9h-11h45/13h30-17h15 Mardi et ieudi : 9h-11h45



Restauration scolaire Accueils périscolaires & Centres de loisirs





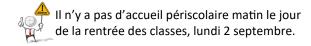
Ce que vous devez faire pour une rentrée en toute sérénité

Déposez votre dossier administratif en Mairie avant le 23 août 2019 :

- ☑ Fiche famille * (une par famille), signée
- ☑ Fiche sanitaire * de l'enfant, signée
- ☑ Copie de la page des vaccins du carnet de santé
- ☑ Attestation d'assurance 2019/2020
- (*) téléchargeable depuis votre Espace Famille (menu : éditions de documents)

2 Effectuez vos réservations dès le 15 juillet :

- ☑ Restauration scolaire
- ☑ Accueil périscolaire (matin et/ou soir)
- ☑ Mercredi + repas (matin, après-midi ou journée)



Astuce: depuis votre Espace Famille, pour réserver l'année scolaire entière, clic sur « appliquer une périodicité » saisir une date de début, une date de fin , cocher les jours de la semaine dont vous avez besoin puis valider. Nous vous conseillons de vérifier les réservations en consultant le planning de votre enfant.



Le règlement intérieur change à la rentrée

Article 1

La collectivité se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant si :

- le dossier est incomplet;
- les factures des années scolaires précédentes ne sont pas acquittées.

Article 3

Accueil de loisirs le mercredi :

Possibilité de récupérer les frères et sœurs inscrits au Centre de loisirs des Marmousiaux, de 13h30 à 13h45, au Centre Bernard Vaussion.

Accueil de loisirs pendant les petites vacances :

Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées au minimum **10 jours** à l'avance via l'Espace Famille.





A consulter:

- Règlement intérieur à partir du 2 septembre 2019
- Simulation de tarifs :

Pour calculer vos tarifs 2019, c'est pratique, vous disposez d'un outil dans votre Espace Famille. Le quotient familial est requis.

- Les menus de la restauration
- Vos factures
- Les actualités de la Direction de l'Education

A télécharger :

- Fiche famille & fiche sanitaire :
 Cliquez sur « Edition de documents »
- Contrat de prélèvement automatique : Si vous désirez opter pour ce type de paiement. Inutile de le refaire tous les ans.

Paiement en Ligne :

Facture en ligne :

Vous pouvez nous aider à préserver la planète et à réduire l'impression de papier et l'envoi de documents par La Poste en adhérant à la "Facture en ligne", rubrique "Mon tableau de bord", "coordonnées" et "Mes factures".

Si vous préférez payer vos factures par carte bancaire en ligne.

